

RÉGLEZ TOUS VOS LITIGES

Vous êtes confronté à un litige ? Pensez à la Protection Juridique LCL⁽¹⁾.

Vous obtenez des informations juridiques⁽²⁾ sur de nombreux sujets de la vie courante : problèmes liés à des achats sur Internet, d'abonnement téléphonique, de travaux non conformes au devis, de soucis de voisinage... Une solution à l'amiable sera privilégiée pour toutes ces situations conflictuelles, qui peuvent vite affecter votre quotidien. Si nécessaire, une procédure peut être engagée et les frais de justice sont pris en charge dans la limite des plafonds de garanties de votre contrat. La Protection Juridique LCL prend le relais dans le cas d'un sinistre non garanti par vos contrats d'assurance (auto, habitation...). Consultez votre Conseiller LCL.

(1) Contrat souscrit auprès de l'Européenne de Protection Juridique. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garanties énoncées dans les Dispositions Générales de l'assurance en cause.



Tous les détails sur www.LCL.fr rubrique Assurances.

LE PLUS LCL

Un mois offert la première année* pour toute nouvelle souscription entre le 01/10/2008 et le 31/12/2008.

* Réduction de 1/12^e de la cotisation, soit : 60,48 € par an au lieu de 66 € par an ou 15,11 € par trimestre au lieu de 16,50 €.



TAUX EXCEPTIONNEL 3^E ANNIVERSAIRE LCL : BOOSTEZ VOTRE ÉPARGNE

8 % brut* : c'est le taux exceptionnel offert par LCL, du 01/10/2008 au 31/12/2008, pour tout nouveau versement sur votre Compte Sur Livret.

Un très bon moyen de donner du ressort à votre épargne avant les fêtes de fin d'année !

Il s'agit également d'une excellente solution d'épargne à utiliser dès que vous le souhaitez, que ce soit pour financer un projet futur ou pour constituer une réserve toujours disponible.

Votre Conseiller LCL se tient à votre disposition pour plus de détails.

* 8 % brut jusqu'au 31/12/2008, taux applicable à tous les versements effectués entre le 16/09/2008 et le 15/12/2008, sur un Compte Sur Livret (déjà ouvert ou à ouvrir avant le 30/11/2008), à l'exception des Livrets Zébulon, Cerise, et des livrets réglementés, dans la limite de 50 000 €. Au-delà, rémunération du CSL classique, soit 2,25 % brut au 01/09/2008. Une seule offre par personne. Voir conditions en agence.



Voir aussi le site www.LCL.fr rubrique Épargne et Placements.

LE CONSEIL LCL

Cette offre exceptionnelle prend fin au 31/12/2008. Pensez ensuite à profiter des avantages de l'assurance vie.



PLUS D'ÉPARGNE
LA LETTRE D'INFORMATION LCL

OCTOBRE 2008

BRÈVESENPLUS

DES ACHATS EN LIGNE SÉCURISÉS

À compter d'octobre 2008, les banques françaises adoptent le système 3D Secure, mis en place par Visa et MasterCard pour améliorer la sécurité des achats sur Internet. Dès lors, les porteurs de cartes bancaires français doivent s'authentifier par un identifiant sur les sites affichant le logo « Verified by Visa » ou « MasterCard SecureCode ». Un identifiant que LCL vous permet de personnaliser lors de votre premier paiement sur un site affichant ces logos.

ÉPARGNEZ AUTOMATIQUEMENT

Vous pouvez désormais épargner sans y penser sur votre Livret de Développement Durable grâce à System'Épargne. Le principe est simple : à chaque règlement par carte bancaire, votre compte est débité de la somme arrondie à l'euro supérieur, la différence étant reversée automatiquement sur votre LDD. Pour souscrire, rendez-vous sur www.LCL.fr.